

**MAIRIE
D'ANDRYES**

**RÉUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**
(Article 48 de la Loi du 5 Avril 1884)

Le Conseil Municipal d'ANDRYES se réunira
le lundi 6 MAI 2024 à 19 heures 30, salle de la Mairie.

Andryes, le 29 avril 2024

Le Maire,
Jean-Marc LÉGER



OBJET DE LA RÉUNION

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2024 ;
- Délibération portant mise à jour RIFSEEP ;
- Délibération portant Convention annuelle participation financière SYVOSC 2023-2024 ;
- Délibération portant proposition d'achat d'un terrain au profit de la commune ;
- Organisation de la cérémonie du 8 mai 2024 ;
- Organisation du scrutin des Européennes le 09 juin 2024 ;
- Questions diverses.